



**Avis de marché CSC GIN23006-10094**

Marché de fournitures relatif à l'acquisition d'une clinique mobile

**Procédure Concurrentielle avec Négociation**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Partie 1 : Dispositions administratives et contractuelles.....</b>	<b>4</b>
1.1	Introduction.....	4
1.2	Pouvoir adjudicateur .....	4
1.3	Cadre institutionnel d’Enabel.....	4
1.4	Règles régissant le marché.....	5
1.5	Définitions.....	5
1.6	Confidentialité .....	7
1.6.1	Traitement des données à caractère personnel.....	7
1.6.2	Confidentialité .....	7
1.7	Obligations déontologiques .....	7
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents .....	8
<b>2</b>	<b>Objet et portée du marché .....</b>	<b>9</b>
2.1	Nature du marché .....	9
2.2	Objet du marché .....	9
2.3	Lots.....	9
2.4	Postes .....	9
2.5	Durée du marché.....	9
2.6	Variante .....	9
2.7	Option.....	9
2.8	Quantité.....	9
<b>3</b>	<b>Objet et portée du marché .....</b>	<b>10</b>
3.1	Mode de passation .....	10
3.2	Publication .....	10
3.2.1.1	Publicité officielle .....	10
3.2.1.2	Publication complémentaire.....	10
3.3	Information.....	10
1	<b>1.4.3 Informations.....</b>	<b>10</b>
2	<b>1.4.4 Demande de participation .....</b>	<b>11</b>
3	<b>1.4.4.1 Données à mentionner dans la demande de participation .....</b>	<b>11</b>
4	<b>1.4.5 Droit d’introduction et ouverture des demandes de participation.....</b>	<b>11</b>
1.5.1.1	<b>Modification ou retrait d’une demande de participation déjà introduite.....</b>	<b>12</b>
5	<b>1.5.1.2 Ouverture des demandes de participation .....</b>	<b>13</b>
6	<b>1.5.2 Sélection des soumissionnaires .....</b>	<b>13</b>
7	<b>1.5.2.2 Critères de sélection.....</b>	<b>13</b>

1.5.3 Critères d'attribution (applicable à partir de la 2 <sup>ème</sup> phase de la procédure).....	15
1.6 Sous-traitants .....	15
Termes de références .....	16
1 2.1 Fiche d'identification.....	27
2 2.1.1 Personne physique.....	27
3 2.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique .....	28
4 Sous-traitants .....	29
5 2.2 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion .....	30
6 2.4 Documents à remettre .....	32

# 1 Partie 1 : Dispositions administratives et contractuelles

## 1.1 Introduction

L'avis de marché fournit les explications sur la phase de sélection du marché (**Phase 1**). En publiant cet avis de marché en vue de la sélection, le pouvoir adjudicateur invite les entreprises intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, l'avis de marché a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats sélectionnés (**Phase 2**). Le présent avis de marché fait partie intégrante des documents de marchés.

**NB : Dans cette première phase de la procédure, il n'est pas demandé de fournir, les spécifications techniques des fournitures, ni une offre financière.**

## 1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation**.

## 1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;

- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail<sup>1</sup> consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.

## 1.4 Règles régissant le marché

Sont d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- La législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail' ou similaire
- Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- La Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

## 1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

**Le soumissionnaire** : un opérateur économique qui présente une offre ;

**L'adjudicataire / le prestataire de services** : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

<sup>1</sup> <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

**Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur** : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel en Guinée ;

**L'offre** : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

**Jours** : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

**Documents du marché** : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

**Spécification technique** : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

**Variante** : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

**Option** : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

**Inventaire** : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

**Les règles générales d'exécution RGE** : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

**Le cahier spécial des charges (CSC)** : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

**La pratique de corruption** : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

**Le litige** : l'action en justice.

**Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics** : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

**Responsable de traitement au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

**Sous-traitant au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

**Destinataire au sens du RGPD** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

**Donnée personnelle** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

## 1.6 Confidentialité

### 1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

### 1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>.

## 1.7 Obligations déontologiques

- 1.7.1 Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire à d'autres marchés publics pour Enabel.
- 1.7.2 Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.
- 1.7.3 Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la

procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

- 1.7.4 De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- 1.7.5 Toute offre sera rejetée ou tout contrat (marché public) annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de « frais commerciaux extraordinaires ». Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.
- 1.7.6 Les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption,... ) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.
- 1.7.7 Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ... ) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

## **1.8 Droit applicable et tribunaux compétents**

Le marché doit être attribué et exécuté conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

## **2 Objet et portée du marché**

### **2.1 Nature du marché**

Le présent marché est un marché de fournitures (achat).

### **2.2 Objet du marché**

Le présent marché consiste à l'acquisition d'une clinique mobile, conformément aux conditions du présent CSC.

### **2.3 Lots**

Le marché est constitué d'un unique et indivisible. Une offre pour une partie du lot unique est irrecevable

### **2.4 Postes**

Poste Unique : Clinique mobile

### **2.5 Durée du marché<sup>2</sup>**

Le marché débute à la notification de l'attribution et prend fin à la réception définitive des fournitures.

### **2.6 Variante**

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Les variantes sont interdites.

### **2.7 Option**

Non autorisée

### **2.8 Quantité**

Le marché porte sur l'acquisition d'une (01) clinique mobile.

---

<sup>2</sup> Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

## 3 Objet et portée du marché

### 3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de l'article 38 § 1<sup>er</sup>; 1<sup>o</sup> de la loi du 17 juin 2016, via une Procédure Concurrentielle avec Négociation pour les raisons suivantes :

- a) **les besoins du pouvoir adjudicateur ne peuvent être satisfaits sans adapter des solutions immédiatement disponibles ;**
- b) **ils incluent la conception ou les solutions innovantes ;**
- d) **le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques avec une précision suffisante en se référant à une norme, une évaluation technique européenne, une spécification technique commune ou une référence technique au sens de l'article 2, 45<sup>o</sup> à 48.**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

### 3.2 Publication

#### 3.2.1.1 Publicité officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudication et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

#### 3.2.1.2 Publication complémentaire

Le présent CSC est publiée sur le site Web d'Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)).

L'avis de ce marché fait l'objet d'une publication sur le site du JAO ([jaoguinee.com](http://jaoguinee.com)) de la Guinée

### 3.3 Information

#### 1 1.4.3 Informations

L'attribution de ce marché est coordonnée par M. **Adama DIANDA, Expert en Contractualisation**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à **08 jours** avant la date limite de dépôt des demandes de participation, les candidats peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à M. Adama DIANDA, [adama.dianda@enabel.be](mailto:adama.dianda@enabel.be) avec en copie [saliou.balde@enabel.be](mailto:saliou.balde@enabel.be) et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible au **plus tard 06 jours avant la date limite de dépôt des demandes de participation** aux adresses suivantes :

- [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be)
- [www.enabel.be](http://www.enabel.be)

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

L'avis de marché est accessible gratuitement aux adresses internet suivantes :

- [www.enabel.be](http://www.enabel.be)
- [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be)

Afin d'être en mesure d'introduire une demande de participation en connaissance de cause, le soumissionnaire pourra visiter ces sites.

Le soumissionnaire est censé introduire sa demande de participation en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant l'avis de marché ou le CSC qui sont publiées au Bulletin des Adjudications ou sur le site Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Conformément à l'article 81 de l'A.R. du 18 avril 2017, le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de sa demande de participation ou leur comparaison, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des demandes de participation.

## 2 1.4.4 Demande de participation

### 3 1.4.4.1 Données à mentionner dans la demande de participation

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

La demande de participation et les annexes jointes sont rédigées **en français**.

Par le dépôt de sa demande de participation, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à sa demande de participation.

Le soumissionnaire indique clairement dans sa demande de participation quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

## 4 1.4.5 Droit d'introduction et ouverture des demandes de participation

### 1.4.5.1 Droit et mode d'introduction des demandes de participation

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule demande de participation pour le marché.

Le soumissionnaire introduit sa demande de participation de la manière suivante :

**Conformément aux règles applicables aux moyens de communication, seules les demandes de participation introduites par des moyens électroniques sont acceptées.**

**Par conséquent, le dépôt de la demande de participation sur papier n'est pas autorisé et l'adjudicateur ne tiendra compte que des offres introduites par voie électronique.**

Pour ce marché, la soumission électronique d'une offre se fait via la plateforme du service fédéral e-Procurement (<https://www.publicprocurement.be>).

Pour plus d'informations concernant l'enregistrement ou la connexion sur la plateforme, veuillez consulter le manuel en suivant le lien ci-dessous : [https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=eproc\\_kb\\_category&kb\\_id=74625e901b2c6910f333a71ee54bcb71&kb\\_category=684e6424c3f8a51097fc98a4e401313d](https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=eproc_kb_category&kb_id=74625e901b2c6910f333a71ee54bcb71&kb_category=684e6424c3f8a51097fc98a4e401313d).

## **L'usage de la plateforme n'impose pas une limite de volume pour le chargement des documents.**

Le format des documents doit être le format pdf ou un format équivalent. La demande de participation doit être chargée sur le site internet :

<https://www.publicprocurement.be/> , à travers les invitations à soumissionner que vous recevrez via la plateforme.

**Conformément à l'article Art. 43, §1er de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le rapport de dépôt visé à l'article 42 doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée. Le mécanisme de la signature électronique qualifiée n'étant pas maîtrisé par les opérateurs économiques locaux, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas approprié d'imposer l'obligation d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt. Par conséquent, les soumissionnaires sont autorisés à apposer dans leurs offres des signatures électroniques avancées ou des signatures scannées.**

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 28 juillet 2025 à 11 heures 00 minutes, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

**NB : Afin d'éviter tout désagrément, les soumissionnaires sont invités à tenir compte du décalage horaire éventuel entre l'heure de Bruxelles et son heure locale pour le dépôt de leurs offres.**

## **1.5 Réunion d'information**

Une réunion d'information sur le marché sera organisée le **23 juillet 2025 à partir de 11 h 00 mn, heure de Conakry**. La réunion d'information a pour objectif de donner aux soumissionnaires potentiels un ensemble d'informations sur la procédure utilisée et comment déposer les demandes de participation sur la plateforme [publicprocurement.be](https://www.publicprocurement.be). Les personnes intéressées par le marché pourront se connecter avec le lien ci-dessous pour participer à la réunion d'information. **La participation à la réunion d'information n'est pas obligatoire.**

**[https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_ZmY5NWZiZGMtNmU3OCooYWZILWEzMjctMWU2YmUyZWJiZDE3%40thread.v2/o?context=%7b%22Tid%22%3a%228552ee09-2fab-421d-9ef7-664207bcf596%22%2c%22Oid%22%3a%22703963e6-a197-4230-8e2c-150170d8b5b3%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZmY5NWZiZGMtNmU3OCooYWZILWEzMjctMWU2YmUyZWJiZDE3%40thread.v2/o?context=%7b%22Tid%22%3a%228552ee09-2fab-421d-9ef7-664207bcf596%22%2c%22Oid%22%3a%22703963e6-a197-4230-8e2c-150170d8b5b3%22%7d)**

### **1.5.1.1 Modification ou retrait d'une demande de participation déjà introduite**

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par télécopie, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

#### **5.1.5.1.2 Ouverture des demandes de participation**

Les demande de participation doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le 28 juillet 2025 à 11 heures 00 minutes, heure de Bruxelles**. L'ouverture des demandes de participation se fera sur la plateforme. Le PV d'ouverture sera visible pour tous les soumissionnaires.

**NB : Tenir compte d'un éventuel décalage horaire entre le lieu du soumissionnaire et l'heure de Bruxelles.**

### **6 1.5.2 Sélection des soumissionnaires**

#### **1.5.2.1 Motifs d'exclusion**

Par l'introduction de la déclaration en annexe du présent avis, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Les soumissionnaires devront joindre à leur demande de participation la déclaration sur l'honneur motifs d'exclusion accompagnée des documents suivants :

- 1) un **extrait du casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) dans le cas où il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales ;
- 2) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des cotisations sociales**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 3) le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de **paiement des impôts et taxes**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE ;
- 4) le document attestant que le soumissionnaire n'est **pas en situation de faillite**, sauf lorsque le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement le document ou l'information pertinente en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre de l'UE.

**NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois (03) à compter de leur date production.**

#### **7.1.5.2.2 Critères de sélection**

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

**A/ En matière de capacité économique et financière :**

*Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices clos (2022, 2023 et 2024) un chiffre d'affaires moyen annuel de 400 000 euros ;*

**Joindre : attestation de chiffres d'affaires certifié par les services des impôts ou les services habilités selon la législation du pays d'origine du soumissionnaire.**

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, pour les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, l'opérateur économique et ces entités sont solidairement responsables de l'exécution du marché.
- le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles telles que les gros œuvres et celles exigeant une technicité particulière soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si la demande de participation est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités. **Dans le cas d'un groupement, les chiffres d'affaires des participants au groupement ne sont pas cumulatifs. Au moins un des membres du groupement doit satisfaire l'exigence demandée en matière de capacité économique et financière.**

#### **B/ En matière de capacités technique et professionnelle :**

**Tout soumissionnaire qui postule pour le marché doit avoir réalisé au moins une (01) références pertinentes de marché similaires (à savoir la fourniture de camions médicalisés ou équipements d'imageries médicales) exécutées au cours des trois (03) dernières années à compter de la date limite de dépôt des offres d'un montant minimum de 150 000 euros (*Joindre le contrat ou bon de commande + PV de réception ou attestation de bonne fin d'exécution*).**

Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.
- En ce qui concerne les critères ayant égard aux titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises.

Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

### **1.5.2.3 Conflits d'intérêts-Tourniquet**

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

#### **1.5.3 Critères d'attribution (applicable à partir de la 2<sup>ème</sup> phase de la procédure)**

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- **Prix (80%)**
- **Délai de livraison 20%**

### **1.6 Sous-traitants**

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

# Termes de références

## 4 Contexte

### 1.1 Brève présentation du programme Enabel et le projet SAFE

La République de Guinée et le Royaume de Belgique ont signé un accord de coopération pour la période 2023-2027, qui vient consolider et valoriser la coopération déjà existante entre les deux pays. Mis en œuvre par l'Agence belge de coopération internationale, Enabel, cet accord, contient 4 projets : 1) Renforcement de la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques alimentaires et économiques par un Développement Agricole Durable; 2) Employabilité et insertion économique des jeunes et des femmes; 3) Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin; 4) Facilité Fragilité, Innovation et Territoire (FRIT).

Il s'agit de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 2, 3, 4, 5, 8, 10, 12, 16. La stratégie s'aligne ainsi sur l'Agenda 2030 et notamment sur le principe « Leave no one behind ».

L'ensemble du programme contribue aux ambitions des axes 3 et 4 du Programme de Référence Intérimaire (PRI) de la Guinée.

Le projet « *autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin* » aussi appelée SAFE (Santé et Autonomisation des Femmes) avec pour objectif spécifique « les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté », vise l'atteinte de trois résultats :

**Résultat 1** : Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes

**Résultat 2** : L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés

**Résultat 3** : La prise en charge des survivant-e-s de violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique).

Le projet SAFE s'aligne sur la Politique nationale Genre, le Plan national de Développement sanitaire (PNDS), la Stratégie nationale de Lutte contre les Violence basées sur le Genre, le plan stratégique SRMNIA du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

### 1.2 Contexte et justification de l'acquisition de la clinique mobile

Les autorités guinéennes avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) mènent d'énormes efforts pour l'amélioration de la santé de la population. Malgré d'importants progrès réalisés la situation épidémiologique de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent des jeunes et des personnes du troisième âge reste préoccupant (SRMNIA 2020-2024). En effet la mortalité maternelle (550 décès pour 100 000 naissances vivantes), la mortalité néonatale (32 décès pour 1000 naissances vivantes restent élevées (EDS 2018). Suivant les résultats de l'enquête EDS 2018, 35% de femmes en âge de procréer ont effectué les 4 CPN soit 51,4% en zone urbaine et 28,4% en zone rurale. La Guinée fait face à des défis de croissance démographique rapide, avec des besoins non satisfaits en planification familiale (22,1%) et un taux de prévalence contraceptive moderne (TPCm) encore faible (11%) (EDS18).

Enabel tout comme les autres PTFs évoluant dans la SSR intervient auprès du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour l'amélioration de ces indicateurs clés.

Les principaux axes d'interventions en matière de SSR du projet SAFE portent sur i) les soins obstétricaux et néonataux essentiels, ii) la planification familiale, iii) la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents, iv) la santé numérique, v) le plateau technique, vi) la recherche action.

En vue de contribuer efficacement au changement visé, le projet a planifié le déploiement des « cliniques mobiles » et des nouvelles stratégies d'offre de service SSR pour faciliter l'accès des populations cibles aux services SSR, facteur déterminant de l'utilisation des services et par conséquent de l'amélioration des indicateurs.

Les présents TDRs visent l'acquisition d'une clinique mobile de soins destinée à la région de Mamou.

## 5 Objectif

Achat d'un véhicule clinique mobile de soins répondant aux normes internationales afin de mettre en œuvre une stratégie avancée de l'offre de soins. Cette clinique mobile permettra d'offrir un paquet intégré de soins de santé pour les mères, les femmes et les enfants.

## 6 Spécifications techniques

La clinique mobile devra être composée des zones suivantes :

- une zone d'accueil et d'orientation du client ;
- une zone de consultation gynécologique : équipée d'un colposcope et d'un dispositif de traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus.
- une zone de consultation gynécologique B équipée d'un échographe.
- un local technique abritant le groupe électrogène

Les spécifications techniques de la clinique mobile se présentent comme ci-dessous. **Il s'agit de spécifications techniques indicatives. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des précisions supplémentaires, notamment des marges de tolérance à ces spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'accepter des spécifications techniques qui apportent une plus-value aux fournitures.**

Spécifications techniques et normes
<p><b>Description technique du camion aménagée en clinique mobile</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La clinique mobile de santé à acquérir sera un camion 4x2 grandes roues qui comprend un moteur diesel d'une puissance minimum de 220 CV et un réservoir de carburant de 200 litres au moins.</li><li>• La clinique de santé mobile doit être un véhicule facilement réparable en République de Guinée. Le véhicule proposé doit avoir un concessionnaire de sa marque en Guinée pour rassurer de la capacité de maintenance.</li><li>• Le PTAC devra être de 12 à 17 tonnes</li><li>• Empattement supérieur à 6,57 m</li><li>• Protection radiateur</li><li>• Escalier d'accès à la porte d'entrée/sortie</li><li>• Cabine courte trois places minimums</li><li>• Climatisation d'origine</li><li>• Pneumatique tout terrain</li><li>• Vitres électriques</li><li>• Fermeture centralisée de la cabine courte</li></ul> <p><b>Sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Extincteur</li><li>• 2 roues de secours</li><li>• Kit d'outillage</li><li>• Marquage électrique sur le tableau et prises</li><li>• Certificat sanitaire</li><li>• La documentation doit être en français</li></ul>

- Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants :
- Autorisation du fabricant (constructeur) à la soumission ;
- Catalogue d'origine à la soumission complété s'il y a lieu par la fiche produit
- Proposition d'entretien minimum spécifiant les éléments entrant dans cet entretien pour une période de douze (12) mois conformément aux tableaux (voir ci-dessous) couvrant la période de garantie.

### **Caractéristiques techniques**

La marque et le modèle doivent être indiqués par le soumissionnaire. Cette proposition du soumissionnaire ne peut pas être modifiée plus tard quel que soit le motif.

- Type de propulsion : 4x2
- Consommation : le soumissionnaire devra indiquer la consommation moyenne du véhicule au 100 km
- Système de transmission : boîte manuelle (6 rapports) ; six cylindres
- Type de direction : direction assistée, à gauche
- Coloris : blanc
- Suspensions : suspensions renforcées pour les mauvaises routes
- Motorisation : Euro 3
- Système de refroidissement : tropicalisé
- Freinage : ABS

### **Equipements obligatoires**

- Ceinture de sécurité pour le siège conducteur et les sièges passagers
- Rétroviseur grand angle
- Radio et port USB minimum
- Trousseau à outils
- Clé de roue, cric, manivelle d'origine
- Deux (2) triangles de sol
- Une boîte de pharmacie de premiers secours
- Un gilet fluorescent
- Plaque retro-réfléchissante à l'arrière
- Bandes adhésives rétro-réfléchissante apposées latéralement (jaune ou blanche), à l'avant (jaune ou blanche) et à l'arrière (jaune ou rouge).
- Airbag conducteur
- Ralentisseur sur échappement ou chaîne nématique
- Chronotachygraphe
- Equipement ADR d'origine

### **Aménagement en clinique**

Structure du faux châssis fabriqué par un mécanosoudure composé de profilé acier.

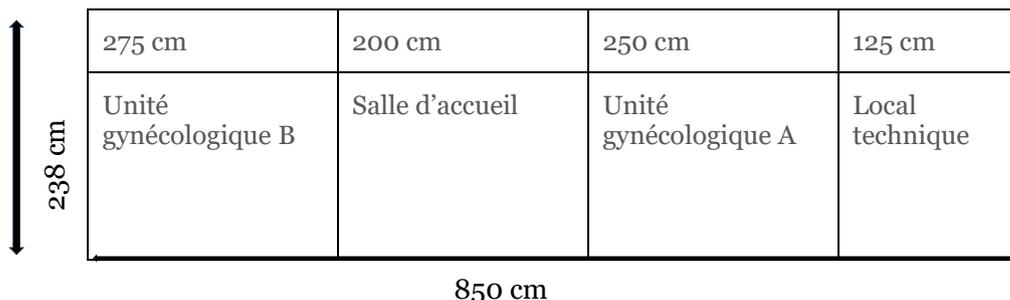
- Escalier à plateforme coulissante réalisée en aluminium/ acier inox, coulissante sous le châssis pour son rangement.
- Rame sécurisant l'accès à la porte d'entrée et de sortie. Celle-ci rangée dans sa housse stockée à l'intérieur de l'unité.

- Une échelle en aluminium pour accéder à l'arrière de l'unité. Elle est amovible et stockée sous le châssis.
- Unité stabilisée grâce à deux béquilles mécaniques à l'arrière de celle-ci, elles sont actionnées à l'aide d'une manivelle.
- Un ensemble de deux cales biseautées et 4 cales carrées en plastiques fournies.
- Dimensions hors tout de l'unité : longueur 10,50m environ ; largeur 2,55 m ; hauteur 3,8m.
- Dimensions intérieures de la carrosserie : longueur 8,25 m ; largeur 2,38m et hauteur 2,30m.

**Panneaux de la carrosserie :**

- Plancher en contreplaqué stratifié 20mm
- Parois en panneaux à peaux polyester 60mm
- Pavillon en panneaux à peaux polyester 60mm
- Assemblées à l'aide de profilés d'angle en polyester
- Store banne dimension : 8m×2,5m à déploiement électrique encastrée en partie supérieure dans la paroi latérale droite. Une manivelle permet de le manœuvrer en cas de défaillance électrique.
- Porte d'accès extérieure : elle permet l'accès au bureau d'accueil avec baie fixe à double vitrage avec son store intégré
- Des ouvrants techniques donnent accès au coffret électrique et au groupe électrogène.
- Baie vitrée : une baie basculante à double vitrage avec son store intégré dans la salle d'examen de gynécologie.
- Les cloisons intérieures : finition en gel-coat blanc teinté dans la masse offrant une résistance élevée au nettoyage et à la décontamination
- Portes intérieures : finition en gel-coat blanc teinté dans la masse offrant une résistance élevée au nettoyage et à la décontamination
- Revêtement de sol : le plancher est recouvert d'un revêtement de sol grand passage.
- Revêtement des parois : finition en gel-coat blanc teinté dans la masse offrant une résistance élevée au nettoyage et à la décontamination
- Revêtement de pavillon : finition en gel-coat blanc teinté dans la masse offrant une résistance élevée au nettoyage et à la décontamination
- Aménagement de toilettes avec WC dans la zone de gynécologie B
- Salle d'accueil 200cm×238cm
- **Salle de gynécologie A** 250cm×238cm
- **Salle de gynécologie B** y compris toilette : 275cm×238cm
- Local technique et groupe électrogène 125cm×238cm

**Dimension hors cabine : 850 cm×238cm**



- Un générateur de démarrage électrique compacte (très réduit) devant être fourni et stocké à l'arrière du véhicule (capacité minimum de 33 KVA), moteur diesel, démarrage électrique, Local groupe avec isolation phonique renforcée, réservoir 100 litres minimum.

Un bloc de chaîne et un faisceau devront être fournis pour charger et décharger le générateur.

- Des prises électriques de 220 volts à 3 broches seront installées dans le véhicule (dans chaque salle et dans le bureau d'accueil) : au moins 3 dans chaque salle.
- Tous les appareils électriques seront câblés à l'aide d'un câble évalué à l'ampérage correct correspondant pour la Guinée. Tous les circuits seront câblés à des fusibles ou à un tableau de distribution avec des disjoncteurs adéquats pour la sécurité.
- **Le mobilier** : les meubles sont réalisés dans les matériaux adaptés en fonction de leur forme ou d'autres contraintes tel que le poids ou la résistance à obtenir. L'ensemble est recouvert d'une feuille de stratifié décor. L'ensemble du mobilier est équipé de fermeture claquante, assurant un parfait blocage pour les phases de route.
- Alimentation électrique de l'unité en 220 volts 50 Hz
- Une prise de raccordement normalisée 32 ampères permettra de connecter l'unité au secteur. Elle est installée dans le coffre électrique.
- Une rallonge portable de 100 mètres de câbles de section conforme à la puissance sera également fournie
- Très basse tension (TBT) : un circuit TBT composé à partir de batterie 12 V permet d'alimenter les éclairages extérieurs ainsi que les éclairages de coffret alors que l'unité n'est pas raccordée au secteur ou le groupe non démarré.
- Les batteries sont systématiquement chargées par un équipement dédié dès lors que l'unité est alimentée. Elles sont dimensionnées pour 6 h d'alimentation.
- 3 lampes électriques autonomes chargeables sur trépieds portatifs
- Distribution électrique : les équipements intérieurs sont alimentés en 220 volts 50 Hz
- Un tableau électrique principal est installé dans les aménagements de l'unité. Il regroupe les différents interrupteurs et protections nécessaires à l'alimentation des équipements.
- Eclairages intérieurs : chaque local est équipé avec des dalles lumineuses. Les interrupteurs des éclairages sont fixés sur le tableau électrique principal, ces éclairages sont répartis de la manière suivante :
  - Deux éclairages LED directs dans les salles gynécologie
  - Un éclairage direct-indirect LED dans le bureau d'accueil
  - Eclairage extérieur : un éclairage extérieur de proximité est positionné au-dessus de la porte d'accès.
- **Réseau informatique** : chaque local est équipé de prise informatique RJ45. Le réseau est certifié catégorie 6A.
- **Poste d'eau**
  - Chauffe-eau 15 litres réglage en T°
  - Vase d'expansion
  - Soupape de sécurité
  - Un évier simple bac inox
  - Robinet douchette avec bloqueur route
  - Dévidoir papier essuie main
  - Dévidoir à savon
  - Remplissage par nable pour tuyau d'eau

- Vanne de vidange sous camion
- Trappe de nettoyage pour chaque réservoir
- Alimentation en eau propre depuis un réservoir de capacité 300 litres installé dans les aménagements, une vanne et un raccord sous le châssis permettent son remplissage. Un réservoir de 320 litres permet de stocker des eaux usées. Le réservoir est équipé d'une vanne de vidange sous châssis facilement accessible.
- Le système d'alimentation en eau est équipé d'un chauffe-eau électrique et d'une pompe à eau électrique.
- **La climatisation** : l'ensemble de la climatisation est composé de compresseur installé à l'extérieur (sur le toit) et l'évaporateur intérieur. L'ensemble réversible (air froid et air chaud) est parfaitement dimensionné pour assurer un parfait confort.
- **Equipements de sécurité** : un détecteur de fumée et de flamme est installé dans chaque local. Un extincteur de 2 kg est installé dans les aménagements. Un extincteur de 6 kg est installé sous le châssis et l'unité sera équipé de blocs autonomes d'éclairage de sécurité.
- **Système de ventilation** : un ensemble électrique composé de grille d'entrée d'air et de ventilateur extracteur d'air est répartie dans les différents locaux. La commande de ces équipements est au niveau du tableau électrique principal. Système réalisé en conformité avec la norme NF EN 721 et 1646-1
- Normes et standards applicables :
- Conforme aux dispositions réglementaires :
- D. Sécurité des produits : 92/59/CEE
- E. Responsabilité des produits défectueux : 85/374/CEE
- F. Machines : 2006/42/CE
- G. CEM : 2014/30/EU
- Normes ou directives applicables pour la conception et la fabrication :
- D. EN 50174-2//EN 61326 : 1997 / EN 60439-1 :1999
- E. 2014/35/UE-BT
- F. EN 60204-1/ EN 61310/ NFC 15-100
- G. ISO9001 : 2015 : management de la qualité.
- H. ISO14001 : 2015 : management environnemental
- J. Conformité européenne CE pour les équipements installés : directives 2007/46/CE

#### **Décoration extérieure**

Caisse médicale blanche, avec lettrage et logo sur les 3 faces.

#### **Les prestations du genre**

- Livraison sur site avec carte grise, plaque d'immatriculation fixée sur le véhicule et certificat de visite technique d'une structure de contrôle agréée par l'Etat.
- Une assurance tout risque de 12 mois
- Un engagement pour la maintenance préventive et curative sur les équipements médicaux techniques

#### **Points concernés par les opérations de maintenance**

- Changement batterie
- Changement pneumatique

- Vidange huile moteur
- Changement filtre à huile (ou cartouche à huile)
- Changement filtre à gazole
- Vérification de l'étanchéité du circuit d'admission d'air
- Changement pré-filtre à gazole + joints
- Contrôle de l'usure des organes d'embrayage
- Vérification, serrage des trains roulants
- Graissage des liaisons au sol
- Graissage talon de lames arrière (AR) (4 x 2)
- Vérification amortisseur AV et AR
- Graissage de la chaîne cinématique
- Graissage du crochet d'attelage
- Graissage levier de cames
- Contrôle de l'usure des organes de freinage AR et AV
- Contrôle des batteries
- Graissage sellettes (selon équipement)
- Vérification amortisseur cabine AV et AR
- Contrôle du bon fonctionnement de la mise à l'air libre du réservoir
- Contrôle de la pression des pneus + roues de secours
- Changement du liquide de refroidissement selon les prescriptions du constructeur.

### **Caractéristiques techniques équipements médicaux, techniques et mobiliers**

#### **Bureau d'accueil et toilette :**

Un bureau avec tiroir plumier

Un siège pivotant, réglable en hauteur et sur roulettes avec fixation par sandow pendant les déplacements du véhicule

Une chaise avec fixation par sandow pendant les déplacements du véhicule

Pèse-personne avec toise

Tensiomètre

Thermomètre à infra-rouge

Un stéthoscope

Toilette avec WC lavabo

Le tableau électrique général derrière une porte de placard, elle-même derrière le bureau à l'accueil. Une seconde porte est prévue afin que toute la surface de cette paroi soit habillée de stratifié.

Un évaporateur de climatisation intégrée au-dessus du placard du tableau électrique général

Un extracteur d'air électrique

Un éclairage au plafond de type LED

Deux portes battantes pour accès aux salles gynécologiques

### **Cabinets de gynécologie**

- Un bureau avec tiroir plumier
- Un siège pivotant, sur roulettes et réglable en hauteur pour le/la praticien(ne) avec fixation par sandow pendant les déplacements du véhicule.
- Une chaise pour la patiente avec fixation par sandow pendant les déplacements du véhicule
- Un divan d'examen gynécologique.
- Lampe d'examen
- Pèse-personne avec toise
- Quatre boîtes gynécologiques avec les éléments
- Tensiomètre
- Un tabouret sur roulettes et réglable en hauteur avec fixation par sandow pendant le déplacement du véhicule
- Un évaporateur de climatisation
- Un extracteur d'air électrique
- Un éclairage au plafond de type LED
- Quatre prises électriques : une au bureau, une à la paillasse et deux contre la paroi latérale.

### **Appareil d'échographie**

Le système d'échographie proposé doit être conçu pour offrir des signaux acoustiques.

La plateforme devra intégrer en full options les technologies suivantes :

- Composition spatiale avec Doppler couleur et puissance
- Technologie d'amélioration vasculaire
- Technologie d'imagerie d'élasticité
- Imagerie panoramique
- Technologie 4D avancée (OB/GYN)
- Forfait cardio-vasculaire
- Outils de flux de travail basés sur la connaissance pour les calculs automatisés

Le système doit utiliser une technologie de « beamformer » entièrement numérique de nouvelle génération.

Densité de ligne en mode 2D : au moins 512 lignes de densité

Canaux de traitement > 1000000 canaux

Plage dynamique d'au moins 225 dB

Le système doit avoir un écran tactile LCD inclinable avec un écran min de 13,9 et une résolution de 1920 x 1080

Un écran plat (FPD), écran large de 21,5 puces, couleur, avec rétroéclairage LED et technologie de commutation dans le plan (IPS).

Le système doit avoir au moins 6 ports de sondes actifs (5 ports standards + 1 port crayon) dans un emplacement pratique pour accéder afin de prendre en charge le positionnement correct de l'utilisateur et de réduire la portée de l'utilisateur.

Le système doit avoir 7 supports de sondes configurables intégrés et faciles à utiliser pour empêcher les câbles de traîner sur le sol.

**Sondes fournies :**

- **Sonde convexe**
- Gamme de fréquence : 2,5-7 MHz
- Profondeur jusqu'à 300 mm
- Empreinte > 60 mm
- Types d'examen : abdomen, rénal, intestin, FAST, poumon, OB, OB précoce, OB (Adv), Echo fœtal, GYN, Bassin, Ped abd, colonne vertébrale.
- **Sonde linéaire**
- Gamme de fréquence : 4,5-15 MHz
- Profondeur jusqu'à 60 mm
- Encombrement > 34 mm
- Types d'exposition : intestin, Rapide, poumon, sein, testicule, pénis, thyroïde, hanche ped, carotide, MSK, numérique, nerf
- **Sonde linéaire (type L)**
- Gamme de fréquence : 4,5-18 MHz
- Profondeur jusqu'à 80 mm
- Empreinte > 25 mm
- Types d'examen : testicule, pénis, MSK, numérique, nerf, IO abd, carotide, thyroïde.
- **Sonde endocavitaire**
- Gamme de fréquence : 3 - 9 MHz
- Profondeur jusqu'à 140 mm
- Champ de vision jusqu'à 220°
- Types examen : Early OB, OB (Adv), GYN, prostate, OB

Livré avec :

Tous les logiciels et applications

Imprimante thermique

10 rouleaux de papier d'imprimante

Imprimante supplémentaire Laser couleur

10 jeux d'encre (couleur, noir)

Gel de contact, 1 bidon de 5 litres pour recharge

Gel de contact 0,25 litres en flacon de service

Protection électrique (stabilisateur de tension) et/ou un onduleur électrique

Table d'examen échographique, cadre inox et plan de couchage en mousse lavable.

Tabouret praticien à hauteur variable par vérin à gaz

Console de lecture avec disque dur de 2 To

Ajouter une bonne quantité Acide acétique

Une bonne qualité de lugol.

**Colposcope vidéo digital haute résolution sur bras télescopique**

- Sortie S-VIDEO et VIDEO

- Distance de travail 200-300 mm autofocus
- Agrandissement : 1x-28x
- Filtres verts additionnels inclus pour la visualisation des vaisseaux sanguins
- Fonction arrêt sur image
- Optique CCD haute résolution 800 000 pixels
- Source lumineuse : lumière froide par LED
- Affichage et mise au point en temps réel
- Livrée avec écran 22 pouces pour vidéo colposcope, logiciel d'archivage et PC portable et tous les accessoires de montage
- Appareil monté sur bras télescopique
- Appareil livré sur chariot à roulette équipé de freins
- Alimentation secteur : 220V-50Hz
- Appareil livré avec une protection électrique (stabilisateur de tension) et un onduleur électrique.

**Dispositif portatif de traitement des lésions précancéreuses et cervicales (Thermo coagulation)**

- Coagulateur électro-chirurgicale portatif, mobile et facile à utiliser pour traitement du néoplasie cervicale intraépithéliale (CIN)
- Compact et alimenté par batterie muni d'un réglage de température fixe et d'une fonction de minuterie. Cycle de traitement très court (< 2 minutes)
- Thermo sonde désinfectable à l'aide de désinfectant de haut niveau
- Puissance absolue : minimum 70 VA
- Température de traitement : 100°C ± 10%
- Matériau de la thermosonde : PPSU /VA
- Livré dans une mallette avec :
- 2 sondes de traitement tétine 20
- 2 sondes de traitement plate 17
- 2 protection thermique de la glissière courte 20
- 2 protection thermique de la glissière courte 17

Bac de décontamination et solution désinfectant de haut niveau (DHN) 2 bidons de 4 litres.

**Divan d'examen confortable, sécurisé et hygiénique adapté aux consultations gynécologiques**

- Sellerie lisse facilement nettoyable et résistante aux produits d'entretien
- Sellerie à bords cousus ou tendus avec mousse HR35100 mm d'épaisseur
- Structure solide en acier époxy ou inox et piétement stable
- Repose buste sur crémaillère
- 2 supports étrier Ø 16 mm
- 2 étriers de gynécologie standard
- Bac hygiénique en inox
- Porte drap d'examen

- Piétements réglables
- Hauteur fixe
- Dimension :
- Largeur hors tout : 650 mm
- Longueur hors tout : 1900 mm
- Hauteur du divan : 650 mm
- Largeur d'assise : 620/720/820 mm
- Relève buste : 0 à 90°
- Charge maximale : 200 kg

**Formation**

- Formation de 2 chauffeurs
- Formation de 2 médecins gynécologues
- Formation de 2 infirmier.e.s ou sage-femmes
- Formation de 2 techniciens d'hygiène hospitalier
- Formation d'un technicien à l'utilisation et au contrôle journalier.

**7 Modalités et délai de livraison**

La livraison de la clinique mobile se fera dans un délai de 6 mois maximum à compter de la date de notification du bon de commande au fournisseur sélectionné. Elle aura lieu à l'Inspection Régionale de la santé de Mamou (République de Guinée).

## 2 Formulaires

### 1 2.1 Fiche d'identification

#### 2 2.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-bo70>  
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-bo70-5cfed3760aed5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
NOM(S) DE FAMILLE <sup>3</sup>		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE <sup>4</sup> AUTRE <sup>5</sup>		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>6</sup>		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION <sup>7</sup>	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ COURRIEL PRIVÉ		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?  OUI NON	<b>NOM DE L'ENTREPRISE (Le cas échéant)</b>	
	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	
DATE	SIGNATURE	

<sup>3</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>4</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>5</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>6</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>7</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

### 3 2.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199><https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19be591dcdfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>8</sup></b>			
<b>NOM COMMERCIAL (si différent)</b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>FORME JURIDIQUE</b>			
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>		
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>		
	<b>ONG<sup>9</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>10</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>		<b>TÉLÉPHONE</b>	
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>8</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>9</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>10</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 2.1.3 Entité de droit public 10

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596><https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL</b> <sup>11</sup>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL</b> <sup>12</sup>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>		<b>CACHET</b>	
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

## 4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

<sup>10</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>11</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>12</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 5 2.2 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes : 1° participation à une **organisation criminelle** ;  
2° **corruption** ;  
3° **fraude** ;  
4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;  
5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ; 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.  
7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.  
8° la création de sociétés offshore  
L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances

ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations><http://www.mercatus.be/secure/documentview.aspx>unies

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nom, prénom, Date et fonction

Localisation et Signature

## **6 2.4 Documents à remettre**

**Veillez respecter l'ordre des documents tel qu'il suit :**

### **Formulaire**

- Identification du soumissionnaire et annexes + registre du commerce ou statuts

### **Motifs d'exclusion**

- Déclaration sur l'honneur – motif d'exclusion avec en annexe
- un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) ;
- le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales,
- le document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes,
- le document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite.

### **Critère de sélection :**

- Chiffre d'affaires certifié pour les trois derniers exercices clos (2024, 2023 et 2022)
- Référence de marché similaire conformément aux prescriptions du CSC

**NB: Dans cette première phase, il n'est pas demandé de fournir, les spécifications techniques des fournitures, ni une offre financière.**